

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Crystal Clean**

Code du produit: 10955, 10956, 10907

UFI: AQUP-SJ1A-T01X-FWYD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulphates, sodium salts

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

· <u>Conseils de prudence</u>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

	agents de surface anioniques	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	12,5-25%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, parfums ((R)-p-mentha-1,8-diène)

<5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**· Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 2)

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée
 Etourdissement
 Vertiges
 Nausées
 Risque d'incidents respiratoires.

· **Risques**

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers**

résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· **6.2 Précautions pour la**

protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.
Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· Classe de stockage:

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	888 mg/kg bw/day (ARB)
		319 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	500 mg/m ³ Air (ARB)
		89 mg/m ³ Air (BEV)

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulphates, sodium salts

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	15 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2.750 mg/kg bw/day (ARB)
		1.650 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	175 mg/m ³ Air (ARB)
		52 mg/m ³ Air (BEV)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 4)

· PNEC**67-63-0 2-propanol**

PNEC (wässrig)	2.251 mg/l (KA) 140,9 mg/l (MW) 140,9 mg/l (SW) 140,9 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	28 mg/kg Trockengew (BO) 552 mg/kg Trockengew (MWS) 552 mg/kg Trockengew (SWS)

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulphates, sodium salts

PNEC (wässrig)	10.000 mg/l (KA) 0,024 mg/l (MW) 0,24 mg/l (SW) 0,071 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	7,5 mg/kg Trockengew (BO) 0,09168 mg/kg Trockengew (MWS) 0,9168 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant à l'eau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 5)

FRAPANTOL (<http://ww.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 , 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir
Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 6)

· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	82 °C
· <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u>	
· <u>Inférieure:</u>	2 Vol %
· <u>Supérieure:</u>	12 Vol %
· <u>Point d'éclair</u>	55 °C
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	425 °C
· <u>pH à 20 °C</u>	9
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique à 20 °C</u>	11 s (DIN 53211/4)
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	43 hPa
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	0,98 g/cm ³

9.2 Autres informations

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	14,4 %
· <u>Eau:</u>	81,4 %
· <u>Teneur en substances solides:</u>	16,6 %

· <u>Informations concernant les classes de danger physique</u>	
· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· <u>Décomposition thermique/conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 7)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) 5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	47,5 ppm (rat)
	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)
	LC50	25.000 mg/m3 (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (Leuciscus idus)

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulphates, sodium salts

Oral	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 8)

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****67-63-0 2-propanol**

EC50/24h	9.714 mg/l (daphnia magna)
EC50	>1.000 mg/l (BES)
LC50/24h	9.714 mg/l (daphnia magna)
EC50/15min	22.000 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	5.175 mg/l (pseudomonas putida) (DIN 38412)
EC50/48h	9.714 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	6.550 mg/l (piscis)
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)

Alcohols, C12-C14, ethoxylated, sulphates, sodium salts

EC50/48h	7,4 mg/l (daphnia magna)
NOEC/21d	0,27 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,14 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/72h	27 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de****bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· PBT:**

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
----------	--

20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
----------	--

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
----------	--

15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
----------	---

15 01 02	emballages en matières plastiques
----------	-----------------------------------

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))

· IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· **14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**· Marine Pollutant:

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Liquides inflammables.

30

· No EMS:

F-E,S-E

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 10)

· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <u>ADR</u>	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· <u>IMDG</u>	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Aucun des composants n'est compris.
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- 5.000 t
- 50.000 t
- Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Crystal Clean

(suite de la page 11)

- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· <u>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57</u>
--

Aucun des composants n'est compris.

· <u>VOC EU</u>	140,4 g/l
-----------------	-----------

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

- Date de la version précédente:

20.01.2022

- Numéro de la version précédente:

2

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- Fiche de données de sécurité créée sur:

13.12.2019